



CHARTRE CONSTITUTIVE

PRÉAMBULE

L'agriculture africaine se trouve confrontée à un défi colossal lié à sa croissance démographique. Comptant 1,2 milliard d'habitants en 2017, le continent devrait avoisiner les 2,5 milliards en 2050. Alors qu'un Homme sur six vit aujourd'hui en Afrique, plus d'un sur trois y vivrait dans un siècle. Le continent doit impérativement nourrir ses populations et pour cela conduire une révolution doublement verte où il faudra à la fois **améliorer les performances techniques et économiques des systèmes d'exploitation tout en préservant les ressources naturelles dont notamment les sols, la biodiversité et l'eau.**

Face à l'immensité de la tâche et malgré les crises de tous ordres qui se multiplient, le continent dispose d'un certain nombre d'atouts.

Ainsi, la crise sanitaire liée à la COVID 19 semble révéler ces derniers temps les capacités de résilience de l'agriculture africaine et même sahélienne (*sud-Mali et sud-Burkina par exemple*). Face à la fermeture des frontières, à la baisse du pouvoir d'achat dans les zones urbaines, aux fortes perturbations sur le marché international des matières premières (*dont le riz notamment*) et en considération de la disponibilité de la main d'oeuvre agricole généralement non affectée par le virus et très peu impactée par les restrictions de circulation, la forte demande de produits alimentaires des villes a constitué une formidable incitation à l'augmentation et à l'écoulement de la production locale.

Plus généralement, Il n'est pas inutile de rappeler que **65 % des terres arables du monde sont en Afrique et que celle-ci reste la mieux placée pour nourrir les 9 milliards d'humains projetés en 2050.**

INITIATIVE AGROECOLOGIE AFRIQUE

En outre, 600 millions ha de terres arables non cultivées se trouvent en Afrique, ce qui lui offre un potentiel de croissance considérable.

Dans ces conditions, plus que jamais, l'agriculture compte parmi les principaux leviers de développement du continent où près de 70 % de la population vit encore en zone rurale.

La modernisation de ce secteur, notamment par l'agroécologie, l'agriculture numérique et le social business, doit par conséquent redevenir une priorité. C'est un enjeu d'ordre économique, social, environnemental, sécuritaire et démocratique. Et, les entreprises privées du nord comme du sud doivent être parties prenantes.

Conscients que l'Afrique représente un levier de croissance exceptionnel, des entreprises, des organisations patronales et des institutions africaines et européennes des secteurs de l'agriculture et de l'élevage ont décidé d'unir leurs forces afin de constituer une équipe aux expertises complémentaires et animée par la volonté commune d'apporter une réponse appropriée à ce défi majeur.

Forts de cette ambition partagée, les signataires de la présente charte (*la « Charte »*), entendent prospecter et développer conjointement des chaînes de valeurs répondant précisément aux enjeux africains.

Le co-développement étant au coeur de l'éthique partagée par l'ensemble des signataires, une part importante de ces activités incombera aux acteurs locaux, favorisant ainsi les transferts de technologies, l'appropriation des savoir-faire nécessaires à une implantation durable des filières de production agricole et d'élevage envisagée par cette Charte.

L'objectif des signataires, à travers leur engagement de déployer cette approche en Afrique de manière générale, est de **participer à la promotion d'une stratégie combinant développement social, environnemental et économique au service de la prospérité mais aussi de la préservation de la biodiversité et plus généralement de la stabilité du continent.**

CONSTITUTION D'UN NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEPLOIEMENT DE L'AGROECOLOGIE EN AFRIQUE

A travers leur adhésion à la charte, les entreprises et institutions signataires soutiennent un nouvel état d'esprit basé sur le partenariat et l'équilibre des relations avec le continent.

La coalition d'acteurs sera un agrégateur de potentiels et de talents entrepreneuriaux qui font le pont entre l'Afrique et l'Europe. Il est différent des autres fédérations d'entreprises ou autres associations d'entreprises car son ADN disruptif donne un espace d'expression à de petites entreprises comme à de grands groupes, des deux côtés de la méditerranée.

La coalition s'inscrit dans la durée. Elle vise un ancrage dans les paysages économiques européen et africain afin d'incarner une nouvelle forme de partenariat économique sur le plan agricole.

OBJECTIFS

L'objet de la Charte est de réunir les compétences complémentaires d'acteurs africains investis dans ces filières et européens reconnus pour leur expertise technique et financière ainsi que leur expérience des enjeux liés au développement africain, dans le but de :

- **Renforcer l'action commerciale** de chacun de ces acteurs sur le continent africain en créant un effet de groupe mobilisé autour d'un ensemble cohérent d'activités sans volonté ni effet restrictif de concurrence à l'égard de tiers non-partie à cette charte ;
- **Promouvoir l'excellence agricole** en proposant une démarche globale au service d'un développement effectif et soutenable des secteurs structurants que sont l'élevage et l'agriculture ;
- **Développer un partenariat étroit** avec les acteurs africains des secteurs agricoles et de l'élevage pour promouvoir et renforcer les exploitations familiales et leur organisation, dans le cadre d'une agriculture équitable et durable ;
- **S'engager à participer à la réalisation des objectifs 2030 de la Grande muraille Verte.** La bande sahélienne est identifiée comme l'un des « hotspots » mondiaux du changement climatique. Dans cette région spécifique, il est absolument essentiel d'apporter des réponses aux tensions sur les ressources naturelles pour répondre aux objectifs de développement durable et préserver la biodiversité. La structuration de chaînes de valeurs de l'agriculture et de l'élevage encourageant le déploiement des pratiques agroécologiques, et la création d'emplois dignes et durables, constituera une réponse importante pour l'adaptation des populations de la région au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

CHAMP D'ACTION

Les domaines d'activité dans lesquels la Charte sera déployée, sont visés en Préambule et décrits plus précisément en Annexe 1 (les « Segments »). Chacun de ces domaines d'activité est un maillon essentiel de la chaîne de valeur.

DÉMARCHE

L'approche globale qui sera développée dans le cadre de la charte comprendra, a minima, un plan stratégique à moyen / long terme, un schéma organisationnel et technique, et une stratégie de mobilisation de ressources financières et enfin des dispositifs :

- de **gouvernance** de l'initiative et d'animation managériale,
- de **formation** et de localisation des compétences,
- de **suivi / évaluation** de la qualité et de mesure d'impacts.

Un comité de pilotage et de suivi de cette initiative sera mis en place par les signataires, et un règlement sera défini.

LES 4 ENGAGEMENTS DE LA COALITION

- **Viabilité & soutenabilité économique** : les filières promues doivent être performantes et compétitives sur le long terme.
- **Respect de l'environnement et des ressources naturelles** : les activités doivent être responsables et avoir un impact positif sur leur environnement. Au sahel, en considération des enjeux climatiques, les pratiques agricoles préservant la biodiversité et l'ensemble des ressources naturelles seront systématiquement mises en exergue.
- **Equité sociale & co-développement** : les filières structurées s'assureront de la juste rémunération des producteurs.
- **Transparence** : Les partenaires de la charte s'engagent à publier une fois par an un document public sur l'ensemble de leurs activités

Ce mouvement naît le 11 janvier 2021 à l'occasion du **Forum d'investissement pour la Grande muraille verte** (*One planet summit Biodiversité*) en présence de :

- M. Emmanuel Macron, *Président de la France*,
- M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, *Président de la Mauritanie*,
- SAR le Prince Charles de Galles.

Fait à _____, le _____ 2020